

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20221117-DEC2022-11-009-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Publication : 17/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

DECISION DU MAIRE N° 2022-11-009

Objet : Marché de transport en ambulances – Saison 2022-2023.

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée ;
- Considérant que l'offre de la société Durand Ambulances a été déclarée comme étant économiquement la plus avantageuse.

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

La Commune de Risoul passe un marché à procédure adaptée, pour l'exécution des prestations de transports en ambulances sur la saison hivernale 2022 – 2023, avec la Société Durand Ambulances dans les conditions suivantes :

- Forfait journalier (immobilisation pour les évacuations internes à la station) : 560 € TTC
- Evacuation Briançon : 445 € TTC
- Evacuation Embrun : 340 € TTC
- Evacuation Gap : 500 € TTC

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer le marché correspondant et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce marché, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 17 novembre 2022,

Le Maire, Régis SIMOND.

